



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-26-GT**

## Ventilation mécanique contrôlée double flux avec échangeur dans un bâtiment de grande taille

### 1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants, réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m<sup>2</sup> et 10 000m<sup>2</sup>.

### 2. Dénomination

Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée double flux avec échangeur.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

Une attestation indiquant une efficacité d'échange de 65%, calculée selon la norme NF E 51763, et une consommation maximale par ventilateur (filtres et échangeurs inclus) de 0,35 W/(m<sup>3</sup>/h) est fournie par l'installateur.

### 4. Durée de vie conventionnelle

16 ans.

### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac / m <sup>2</sup>		
Zone climatique	Énergie de chauffage	
	Électricité	Combustible
H1	<b>1 100</b>	<b>1 900</b>
H2	<b>900</b>	<b>1 600</b>
H3	<b>600</b>	<b>1 000</b>

X

Type de locaux	Facteur correctif
Cinémas	<b>1</b>
Salles d'un volume supérieur à 250 m <sup>3</sup>	<b>0,7</b>
Enseignement	<b>0,3</b>
Restauration	<b>0,3</b>
Autres locaux	<b>0,2</b>

X

Surface ventilée (m <sup>2</sup> )
<b>S</b>